



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2016

Français et anglais seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil

Exposé écrit* présenté conjointement par Nonviolent Radical Party, Transnational and Transparty, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général, Women's Human Rights International Association, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 février 2016]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



La situation des droits de l'homme dans la république islamique d'Iran

La situation en Iran continue à être très préoccupante. Le rapport au Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki-moon et le rapporteur sur les droits humains en Iran, Ahmed Shaheed soulignent ce point

Selon les dernières statistiques, la république islamique d'Iran a exécuté près de 1000 personnes en 2015. C'est le plus grand nombre d'exécutions en une année depuis 1989.

Depuis que Rohani est au pouvoir, plus de 2 200 personnes ont été exécutées en Iran qui a le plus fort taux d'exécution par habitants dans le monde. Les exécutions de mineurs se poursuivent en Iran, et le 29 janvier, dans les observations finales, le comité pour les droits de l'enfant dans ses troisième et quatrième rapports périodiques combinés sur la république islamique d'Iran, déclare : « Le comité déplore que l'Etat continue à exécuter des enfants et ceux qui ont commis un crime lorsqu'ils avaient moins de 18 ans, en dépit des recommandations précédentes et en dépit des protestations nombreuses critiques des Instances légales et conventionnelles des droits de l'homme »

Quelques 60 exécutions ont eu lieu en place publique en Iran l'an dernier. De nombreuses photos des exécutions, publiées dans les médias de l'état indiquent la présence de femmes et d'enfants sur les différentes scènes d'exécutions dans diverses villes d'Iran. Ces scènes violent les droits de l'enfance et la Convention de l'enfance à laquelle la République islamique est mandataire.

Beaucoup de ses exécutions, qui se font au nom du combat contre la drogue sont ambiguës car dans cette atmosphère de répression et de manque de procédure judiciaire valable, il est difficile de trouver des preuves pour soutenir les faits derrière les exécutions pour des offenses liées à la drogue.

Cependant, une chose est sûre: En continuant les exécutions le régime iranien ne tient pas à arrêter l'abus de drogue en Iran ; mais veut semer la terreur dans une population en désarroi.

Dans un pays où des messages sur Facebook, les tweets et même les photos privées, prises par des particuliers sont vérifiées et contrôlées, il paraît invraisemblable qu'il n'y ait pas la possibilité d'enquêter sur les plus gros distributeurs de drogues pour les arrêter.

Depuis son arrivée au pouvoir, Hassan Rohani avait présenté son programme de modération, comme s'il allait apporter le changement. Mais en réalité, des exécutions de l'an dernier, et la répression organisée organisées par les forces de sécurité du régime, contre la presse, les journalistes, les activistes politiques, les familles de prisonniers politiques et les membres de l'opposition iranienne a entraîné des arrestations en masse et des condamnations à mort ou des sentences très longues de prison sur de fausses accusations, incluant « Moharebeh » (Guerre contre Dieu). L'aspect illusoire de ces changements a été balayé plus qu'en aucun autre temps.

En décembre dernier, L'ONU a réprouvé la république islamique d'Iran pour la 62ème fois. Ahmed Shaheed, le rapporteur Spécial de l'ONU a noté avec déception que l'exécution par le régime de mineurs ; et que les femmes soient encore traitées comme des citoyens de seconde classe. L'an dernier, des douzaines de femmes ont été attaquées par des lancers d'acide sur leur visage, pour ne pas avoir suivi avec rigueur les règles strictes du code vestimentaire. Des jeunes femmes se sont vues refuser la participation à certaines filières d'études universitaires ; et pendant le mandat de Rohani, le parlement a voté plusieurs lois qui marginalisent la moitié de la population, plus que jamais auparavant, en les dépossédant de leurs droits.

Les journalistes, les bloggeurs et les activistes de l'opposition subissent encore des arrestations par le régime. En plus de cela, beaucoup de prisonniers politiques des années 1980 qui supportaient l'Organisation des Moudjahidine (OMPI) ont été arrêtés et persécutés l'an dernier.

A propos de la situation catastrophique des filles en Iran, le comité sur les droits de l'enfant relève dans son rapport : « Le comité est sérieusement concerné que en dépit de ses recommandations précédentes, l'âge de la majorité reste situé à

l'âge prédéterminé par la puberté, 9 pour les filles et 15, années lunaires pour les garçons, ce qui prive les enfants, au dessus de cette âge du bénéfice de la Convention pour la protection de l'enfant. »

Selon le rapport des Nations Unies, le régime iranien a continué à utiliser diverses méthodes de torture comprenant l'arrachement des yeux et l'amputation des membres, l'an dernier. En plus, selon la presse de l'état, le régime a fait fouetter plusieurs centaines de personnes sous le prétexte de rupture du jeûne du Ramadan. Tous ces comportements sont des violations flagrantes de la Convention Internationale sur les droits civils et politiques, auquel l'Iran est signataire.

Le bilan déplorable des droits humains, de la République islamique d'Iran l'année dernière, ainsi que les 110 exécutions qui se sont tenues du 18 Décembre 2015, alors que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, jusqu'au 12 février 2016, renforce plus que jamais la nécessité de proroger le mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme ; et aussi de rendre pérenne une résolution de fond pour faire progresser la situation droits de l'homme en Iran.

Hands off Cain and comite de soutien au droits de l'homme en iran – CSDHI, des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.
